

PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 21 MAI 2015

L'an deux mille quinze, le vingt-et-un du mois de mai à 18 heures 45, le Conseil Municipal dûment convoqué le quinze mai deux mille quinze, s'est réuni en la salle des délibérations de l'Hôtel de Ville, sous la présidence de M. MEIGNEN, Maire.

PRESENTS : M. MEIGNEN, Maire,
M. RANQUET, M. GALIOTTO, Mme HAMA, M. JULIE, M. BOUMEDJANE,
M. VILTART, M. KAMATE, Mme LEMARCHAND, Mme PEPE,
Mme COMAYRAS, M. DRINE, Mme VIOLET, Mme HERSEMEULE,
Mme KHALI, M. HITACHE, Adjoint au Maire,
Mme DELMOTTE (à partir de 19h10), M. SAIA, M. RUBIO, M. DI CIACCO,
Mme BOUR, Mme ROUSSIERE, Mme GOURSONNET, M. MUSQUET,
Mme GONCALVES, M. VAZ, Mme HAMIDI, M. CARRE, Mme SURENDIRAN,
Mme SEGURA, M. RAMOS (jusqu'à 19h10), M. BRAMY, M. SOUBEN,
Mme DELMAS (jusqu'à 19h10), M. BARRES (jusqu'à 19h10), M. MIGNOT
(jusqu'à 19h10), Mme TANSERI, M. GAY, Conseillers Municipaux.

EXCUSES : Mme CERRIGONE, Adjointe au Maire, procuration à M. RANQUET,
M. PERRIER, Conseiller Municipal, procuration à Mme PEPE,
Mme CAN, Conseillère Municipale, procuration à Mme VIOLET,
M. RAMOS, Conseiller Municipal, procuration à M. BRAMY (à partir de
19h10),
Mme BUFFET, Conseillère Municipale (sans procuration),
Mme DELMAS, Conseillère Municipale, procuration à M. SOUBEN (à partir de
19h10),
M. BARRES, Conseiller Municipal, procuration à Mme TANSERI (à partir de
19h10),
M. MIGNOT, Conseiller Municipal, procuration à M. GAY (à partir de 19h10),
Mme MOHANANDAN, Conseillère Municipale (sans procuration).

ABSENTS : M. AMRANE, Conseiller Municipal,
Mme MEKDEM, Conseillère Municipale.

Les Conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales. Mme GOURSONNET ayant obtenu l'unanimité des suffrages exprimés, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Bonsoir à tous, je vous propose d'ouvrir ce cinquième Conseil municipal de l'année 2015.

M. JAMES JULIE :

M. le Maire, s'il vous plaît, je souhaiterais faire une allocution en préambule du Conseil municipal, si c'est possible.

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Dans l'ordre, j'ai deux choses à dire, ensuite Didier MIGNOT a demandé la parole puis James JULIE.

Vous savez que nous sommes en pleine révision du PLU. Pour tenir les délais, nous sommes dans l'obligation d'arrêter ce PLU mi-juillet, ce qui va nous amener à tenir un Conseil municipal probablement le 16 juillet. Vous aurez évidemment tous les documents avant et il y aura une commission, puisque c'était un souhait. On a bien constaté la dernière fois qu'on aurait pu apporter des réponses aux questions simples posées en dehors, ce qui aurait permis d'avoir un Conseil municipal un peu plus court. Je crois que c'est M. SOUBEN qui représente l'Opposition à cette commission. Un débat aura naturellement lieu, notamment sur les questions politiques. Je vous préviens par avance, car généralement on gèle la tenue de conseillers municipaux entre le 14 juillet et fin août.

Aujourd'hui, nous attendions le résultat du procès, car en pleines élections départementales, et cela avait fait grand bruit, les habitants ne s'étaient pas laissés enfumer par ce type de procédé, j'avais été cité par M. MAHI et Mme KADRI qui me reprochaient depuis la campagne des municipales d'avoir usurpé un soutien, que j'avais bel et bien évidemment eu. Nous avions naturellement toutes les preuves, que nous avons fournies. Ces preuves étaient contestées d'une manière incroyable, aujourd'hui le verdict est tombé et je tiens à vous dire que j'ai été relaxé devant le tribunal correctionnel de Bobigny de la totalité des griefs, c'était une évidence.

(Applaudissements.)

C'était tellement évident, mais la mauvaise foi a fait que l'on a polémique pendant plus d'un an, que les gens ont menti, certains ne savaient pas, ont colporté des choses, certains le savaient évidemment mais l'ont fait quand même. Je remercie tous ceux qui ont bien voulu me témoigner, dans ces moments un peu compliqués, il n'est jamais agréable d'entendre mentir, d'être traité d'imposteur ou je ne sais plus trop quoi, alors qu'on sait être de bonne foi.

Encore une fois, j'avais des photos de ces gens-là sur le marché avec l'écharpe « je vote Thierry MEIGNEN » et ils prétendaient qu'ils ne m'avaient pas soutenu, on avait des mails ; bref, passons. Donc, je tiens à vous dire que pour la totalité des faits qui m'étaient reprochés, j'ai été relaxé de l'ensemble des griefs, c'est-à-dire que le tribunal a relevé qu'aucune des infractions reprochées n'était caractérisée. Le tribunal de Bobigny m'a par ailleurs alloué une somme de 2000 € au titre de frais de justice, ce qui revient à souligner le mal fondé de l'action qui a été engagée en justice, par citation directe contre moi.

C'est important « citation directe », cela veut dire qu'il n'y a pas eu d'instruction avant. S'il y avait eu instruction, évidemment qu'il n'y aurait pas eu de procès. Comme on souhaitait que le procès tombe en pleine période électorale, on a fait une citation directe. Voyez la manipulation dont j'ai fait l'objet. Donc, je me félicite bien évidemment de cette décision de justice qui démontre que j'ai été victime d'une campagne de calomnies, à quelques semaines des élections municipales, et ensuite pendant l'élection départementale, l'audience s'était en effet tenue à un mois de l'élection départementale. Je remercie les électeurs et les habitants qui ne se sont pas laissé enfumer par ces gens qui n'avaient qu'un seul but : porter atteinte à mon honneur, à ma probité et à mon intégrité.

Voilà ce que je souhaitais vous dire aujourd'hui. Je ne dis pas que c'est une grande joie, la justice est passée, cela a été un peu long à mon avis, c'est fait et c'est déjà mieux que rien.

M. MIGNOT souhaitait prendre la parole.

M. DIDIER MIGNOT :

M. le Maire, merci de me la donner, une déclaration relativement brève, rassurez-vous, qui va évoquer le contexte de ces derniers jours au Blanc-Mesnil.

M. le Maire, chers collègues, c'est avec solennité que nous faisons la présente déclaration à cette séance de notre Conseil municipal. Vous avez pris M. le maire une décision inédite dans notre ville et très rare en France, une décision grave, en annulant une prestation artistique, un concert inscrit à la programmation du nouveau Théâtre Neuf. Cette annulation n'a aucune justification valable, le prétexte d'un problème d'assurance ne tient pas une seule seconde au regard de la réalité des faits.

Tout le monde connaît la vraie raison qui vous a amené à cet acte, vous l'avez d'ailleurs confirmé sur les ondes en tentant de salir l'artiste et son ami Blanc-Mesnilois, Rachid AMGHAR, dont vous ne vouliez pas de la prestation en duo dans une chanson qui prône la tolérance. Vous devriez écouter cette chanson et vous en inspirer.

C'est pourquoi nous condamnons ce qu'il est convenu et justifié d'appeler un acte de censure de votre part, ce mot est fort - nous le savons et nous l'assumons - et nous assurons de notre soutien l'artiste Grand corps malade. Tout le monde a le droit de s'exprimer, aviez-vous dit, lorsque nous vous avons interpellé sur le prêt d'une salle municipale au parti raciste Front National et son dirigeant Florian PHILIPPOT. Nous constatons amèrement, mais sans surprise, que votre conception de la liberté d'expression est donc à géométrie variable. Cette censure vient abonder un ensemble de décisions et de mesures antidémocratiques, de comportements graves à l'encontre de certaines associations de citoyens et de citoyennes, y compris à l'écart des élus de la république qui ont décidé de ne pas vous faire allégeance.

Votre décision est en droite ligne de la politique culturelle que vous menez au Blanc-Mesnil. Vous avez sacrifié la création contemporaine, l'éducation artistique, le dialogue direct entre les artistes et le public, les résidences d'artistes pluriannuelles pour le théâtre et la danse au profit de la seule diffusion de spectacles. C'est votre choix et celui de votre adjoint à la culture. Vous savez, ce choix nous ne le partageons pas. Pour autant, ce qui vient de se passer lors de ce rendez-vous manqué avec le plus célèbre slameur de France au talent très largement reconnu est dommageable par la force des médias au rayonnement culturel de la France et à l'image de tolérance de notre ville.

La responsabilité d'un élu de la République en matière de culture n'est pas déterminée par ce qui lui plaît ou ce qui ne lui plaît pas, mais de permettre à des professionnels de la programmation culturelle d'agir pour une offre culturelle diversifiée permettant l'épanouissement de tous et toutes. C'est en tout cas notre conception, d'ailleurs partagée par de nombreux habitants de notre ville qui, de par leur diversité d'opinion, sont choqués par votre décision et rassemblés actuellement Place de la Libération. En signe de protestation, quelques élus de l'Opposition, non sans avoir entendu M. JULIE et votre réponse, M. le Maire, vont quitter cette séance municipale pour se rendre Place de la Libération, rebaptisée ce soir Place de la Liberté d'expression où se tient un rassemblement citoyen pacifique contre cet acte de censure.

Nous donnerons bien sûr procuration aux élus restant en séance.

Je vous remercie pour votre attention.

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Je respecte tout à fait votre souci de vous joindre aux manifestants, je voudrais vous apporter quand même quelques précisions, que vous auriez pu avoir si vous m'aviez appelé, vous auriez eu la vérité des choses plutôt que de vous baser sur ce que disent les télévisions et les radios, qui ont pour le moins tronqué mes arguments. J'imagine que ce n'est pas volontaire, mais j'ai quand même quelques arrière-pensées.

Vous me dites que nous avons censuré, mais la censure aurait consisté à ne pas programmer Grand Corps Malade, nous l'avons programmé – ce que vous n'avez pas fait d'ailleurs par le passé – je n'ai pas souvenir dans les 10 ans qui ont précédé (je parle du mandat de M. MIGNOT) que Grand Corps Malade ait été programmé au Blanc-Mesnil.

(Dans la salle : Cela a été fait au Deux-pièces cuisine).

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

On lui préparait une grande salle, à sa mesure.

Vous dites « aucune justification », mais si justement et je vais vous les donner si vous me le permettez, je vais faire bref. Je vais simplement relater les faits dans l'ordre chronologique. Karim BOUMEDJANE, notre adjoint à la culture, est ami avec Grand Corps Malade. Il se trouve que Tayeb BELMIHOUB, directeur des Affaires culturelles, est très proche du producteur de Grand Corps Malade, ils se connaissent. Ils ont fait des choses avant ensemble. Cela n'a rien à voir avec le fait que l'on signe le contrat mais cela a probablement favorisé. On se réjouissait tous à cette idée, moi le premier j'aurais assisté d'ailleurs au concert.

Nous suggérons un moment qu'un artiste Blanc-mesnilois puisse participer en première partie du concert. On nous dit « non, seul Grand Corps Malade se produit », dont acte. Je n'insiste pas.

La rumeur nous indique à un moment donné que Grand Corps Malade souhaitait faire monter quelqu'un sur scène. On prend des informations, puis très vite les blogs s'affolent et on apprend que c'est Rachid le taxi (Rachid AMGHAR) qui doit monter. Karim BOUMEDJANE qui connaît bien Rachid (et je parle sous son contrôle mais je pense qu'il confirmera mes propos), prend contact avec lui. Rachid lui confirme qu'il va monter sur scène, cela arrive de temps en temps quand ce n'est pas très loin et qu'il va en profiter pour « allumer » le Maire. Tayeb BELMIHOUB appelle son ami producteur de Grand Corps Malade en lui disant que ce n'est peut-être pas une bonne idée, le cachet étant de 21 000 €, il faudrait un peu respecter... De plus, le Théâtre Neuf n'est pas un endroit où l'on fait de la politique, c'est un espace culturel. Le producteur admet qu'il n'y a aucune raison que ce concert se termine en événement politique. Grand Corps Malade appelle dans la demi-heure suivante Tayeb BELMIHOUB en lui disant « je fais ce que je veux, c'est ma liberté d'expression, je fais monter qui je veux et il a le droit de dire ce qu'il veut ; c'est à prendre ou à laisser ». Eh bien, nous avons laissé.

Je suis désolé, quand on signe un contrat – et cela a été confirmé par un courrier des avocats de Grand Corps Malade qui n'ont pas porté plainte d'ailleurs – on a acheté le concert « Funambule tour ». Différentes dates ont été programmées, ce concert ne fait pas apparaître Rachid le taxi qui n'est ni un artiste, ni un chanteur, c'est un chauffeur de taxi – et c'est bien - mais ce n'est pas un chanteur, comme je l'ai entendu. D'ailleurs, s'il avait été un artiste, on l'aurait mis sur le contrat, ce qui n'a pas été fait.

Donc, et c'est peut-être un peu démodé, mais moi quand je signe un contrat, j'en respecte les termes, nous avons considéré, outre les problèmes d'assurances et autres, que l'artiste, c'est le point majeur, n'a pas respecté le contrat qu'il a signé.

D'autre part, il n'a pas échappé qu'à la fin il nous a envoyé des courriers pour dire « mais non, mais non, je vous assure que l'on ne dira pas de mal ». Ils s'y sont tellement bien pris, ils auraient pu nous prévenir en disant qu'ils feraient monter untel, on aurait pu en parler. On l'a appris, cela s'est passé dans notre dos, d'une manière tellement déloyale et avec une telle envie de donner à ce concert un tour politique qu'on ne pouvait plus faire confiance à ceux qui au dernier moment nous ont expliqué « mais non, mais non, il n'y aurait pas d'affaire politique ».

Ce que je viens de vous dire appelle plusieurs commentaires de ma part. Imaginez que le Maire du Blanc-Mesnil paye un artiste un jour qui s'offre le luxe de faire l'apologie du Maire pendant son concert, vous me l'auriez reproché. Ne peut-on pas reprocher l'inverse à ces gens qui venaient nous insulter ? Je n'invente rien, ils l'ont dit eux-mêmes, on a des traces.

Je pense que l'artiste est propriétaire de son spectacle, de ses textes mais pas de l'endroit où il se produit. Si l'on part du principe qu'un artiste a le droit d'inviter qui il veut et que cette personne a le droit de dire ce qu'elle veut, c'est la porte ouverte à un tas de déviations et de problèmes. C'est la porte ouverte dans l'euphorie à des propos éventuellement xénophobes, homophobes, Islamophobes... ; en tout cas c'est la porte ouverte à un certain nombre de dérives.

Imaginez l'habitant du Blanc-Mesnil qui acquitte le prix du billet pour assister à un concert, et qui se trouve à un moment donné face à quelqu'un qui insulte, vous imaginez la joie de cette personne qui vient assister à un concert et qui se trouve dans un meeting politique. Il y aurait peut-être quelques-uns de mes sympathisants dans la salle, imaginez la réaction de ces personnes. Je ne peux pas prendre en tant que premier magistrat le risque que ce concert tourne en pugilat.

Voilà les quelques arguments que je souhaitais soumettre à votre réflexion qui ont motivé notre décision d'annuler ce concert. Je pense que les artistes n'ont pas plus de droits que le commun des mortels, n'ont pas le droit d'insulter en public, n'ont pas le droit de s'ériger... ce n'est quand même pas Bernard HENRI-LEVY, on ne va pas recevoir des leçons de morale de ces gens. En plus, ce qui est désagréable c'est que l'artiste aurait pu m'appeler pour dire « écoutez, je ne vous aime pas trop, il paraît que..., il se dit ça, Rachid AMGHAR m'a dit que... ». En fait, il s'est construit son opinion sur le maire, sur la politique menée à travers le prisme assez réduit d'un militant d'extrême gauche du Blanc-Mesnil. Il aurait pu se renseigner déjà auprès de Karim BOUMEDJANE qu'il connaissait, auprès du directeur des affaires culturelles. Cela lui aurait certainement évité un certain nombre de désagréments.

Je pense, pour vous faire part de la manière dont je ressens avec un peu de recul maintenant les choses, qu'il s'est laissé un peu emporté. Il a voulu défendre son copain, il est allé un peu loin, aujourd'hui il ne veut pas faire marche arrière, c'est regrettable car à un moment donné on aurait encore pu s'entendre, mais là vu la tournure que prennent les choses, j'ai aucune raison de me laisser traiter de « dictateur » ou de « facho » sur les ondes, et d'inviter ensuite l'auteur de ces propos.

Voilà ce que je souhaitais vous dire. Pour le reste, que penser de ces médias qui finalement font la part belle à celui qui ne respecte pas son contrat et qui ne laissent pas celui qui le respecte s'exprimer. Je vous laisse méditer quand même sur le rôle des médias.

(commentaires hors micro dans la salle)

M. KARIM BOUMEDJANE :

On ne passera pas la soirée... Je voulais simplement réagir et je serai très rapide. Déjà, car j'ai été absent ces trois dernières semaines, étant en déplacement privé à l'étranger. D'une part, nous sommes face à un faisceau de concours de circonstances exceptionnelles. Personnellement, je suis lié aux différents protagonistes et je me limiterai à la tribune qui paraîtra demain dans le Journal du Blanc-mesnilois, sans polémique, et qui traduit ma pensée.

La décision d'annuler le concert de Grand Corps Malade a suscité de nombreuses interrogations et déceptions légitimes. En revanche, elle était indiscutablement juste. Mon souci permanent d'équité est un devoir auquel je n'entends déroger sous aucun prétexte. Il est de notoriété publique que Grand Corps Malade et moi nous nous connaissons de longue date et que pour cette raison il a accepté notamment de revenir chanter dans sa ville natale, à la plus grande joie de tous ses habitants. Pour autant, ses exigences de dernière minute ont contraint la municipalité d'annuler sa venue.

Il était de notre devoir malgré la difficulté d'opposer un refus à cet artiste de prendre en considération en priorité les intérêts de la municipalité, et donc de ses administrés. La politique culturelle mise en oeuvre porte déjà ses fruits et les adversités qui l'accompagnent ne seront jamais un frein assez puissant pour nous empêcher de réussir. Cette nouvelle orientation de la politique culturelle plus en accord avec vos attentes a permis d'accueillir de nouveaux publics en conservant les anciens, et au-delà de ranimer un souffle de vie qui finissait par faire défaut à notre ville.

Voilà pourquoi il n'est pas question, tant que nous serons aux responsabilités, de permettre que soit mise en péril notre action par des tentatives politiciennes de déstabilisation. Il y a un temps pour chaque chose, des lieux appropriés et des conditions à respecter pour manifester nos engagements. Si les artistes sont, et seront, toujours invités au Blanc-Mesnil à s'exprimer librement sans aucune autre espèce de censure que celle qu'ils s'imposent, ils ne sont et ne seront jamais autorisés à transgresser au seul fait de leur statut, les règles les plus élémentaires des contrats qui les engagent.

Pour autant, j'entends rappeler ici que notre action ne s'arrête pas à ce déplorable incident, elle s'inscrit dans la durée au-delà des avatars et de l'égo de personnalités qui certes n'ont pas les mêmes priorités que les nôtres, notre préoccupation première reste et restera toujours le bien-être de nos concitoyens. C'est d'abord avec eux, pour eux, que nous oeuvrons inlassablement pour le vivre ensemble dans cette ville, qui est la leur, qui est la nôtre.

(Applaudissements.)

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Merci Karim BOUMEDJANE, James JULIE.

M. JAMES JULIE :

M. le Maire, la vérité est à ce jour apparue une fois de plus. La justice par le tribunal de Bobigny a débouté les dirigeants du PUR et leurs mensonges proférés à votre égard, nous nous en félicitons.

Nous souhaitons vous réaffirmer notre soutien et engagement le plus total, et ce malgré toutes les tentatives et manipulations de l'Opposition qui tentent désespérément de diviser les élus de la majorité, notamment par les moyens les plus abjects en faisant référence à leur origine supposée et à leur couleur de peau.

Nous avons été élus démocratiquement fins mars 2014, votre implication et votre dévouement quotidien ont été reconnus par les Blanc-mesnilois, et le plébiscite des élections départementales en avril dernier en sont la preuve. M. le Maire, sachez qu'au nom de la majorité, nous vous renouvelons si besoin était notre soutien sans faille.

(Applaudissements.)

ÉLECTION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Merci pour ces différentes interventions, nous allons donc poursuivre ce Conseil Municipal. Je dois nommer un secrétaire de séance, est-ce que tout le monde est d'accord pour que Laurence GOURSONNET occupe cette fonction ?

Il est donc procédé à la nomination d'un secrétaire de l'Assemblée, pris parmi ses membres en application de l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales ; Mme Laurence GOURSONNET ayant obtenu l'unanimité des suffrages exprimés pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 2 AVRIL 2015

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Y a-t-il des commentaires ? Non.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés,

- APPROUVE le procès-verbal du Conseil Municipal du jeudi 2 avril 2015.

1. CRÉANCES ÉTEINTES DE LA VILLE – EXERCICE 2015

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Y a-t-il des commentaires ? Non.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- ACCÈDE à la demande du service des finances publiques et d'admettre pour ce faire les dettes concernées en créances éteintes, étant observé qu'aucune action en recouvrement ne sera désormais possible.
- Leur irrécouvrabilité s'impose à la collectivité et au comptable.

2. ATTRIBUTION D'UN LOGEMENT DE FONCTION, PAR CONVENTION D'OCCUPATION PRÉCAIRE AVEC ASTREINTE, AU DIRECTEUR GÉNÉRAL DES SERVICES TECHNIQUES
--

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

C'est le logement précédemment attribué à Mme GUENOT, auparavant affecté au directeur général des services techniques dans une autre mandature.

Y a-t-il des remarques ? Non.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- ATTRIBUE, au Directeur Général des Services Techniques, un logement du patrimoine communal situé 16 avenue Danièle Casanova au Blanc-Mesnil (93150) dans le cadre d'une convention d'occupation précaire avec astreinte,
- INDIQUE que le montant de l'indemnité d'occupation mensuelle est fixé à 475,00 €,
- INDIQUE que le bénéficiaire du logement supporte l'ensemble des réparations locatives et des charges locatives afférentes au logement qu'il occupe ainsi que les impôts ou taxes qui sont liés à l'occupation des locaux. Il convient de préciser que dans la liste des charges locatives précisées par le figurent l'eau, le gaz, l'électricité et le chauffage,
- APPROUVE la convention d'occupation précaire établie à cet effet,
- INSCRIT le montant des recettes, au Budget de l'exercice correspondant, nature, fonction et destinations afférentes.

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Je ne vous ai pas présenté Bertrand DELESCLUSE, Directeur des services techniques, lors d'un précédent Conseil. Il nous vient de Vélizy.

J'en profite pour vous présenter Mme Nora MIRI, Directrice générale adjointe des services en charge de toute la partie urbanisme, politique de la ville, renouvellement urbain. C'est une partie très importante en ce moment, car tout se joue aujourd'hui.

3. CYCLE DE TRAVAIL DU S.S.I.A.D.
--

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Nous avons à la demande des personnes âgées de la ville augmenté l'amplitude horaire des services rendus à la population âgée par le biais d'une augmentation du nombre de personnes qui sont à leur service.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés,

- APPROUVE la mise en place du nouveau cycle de travail du Service de Soins Infirmiers A Domicile.

4. CYCLE DE TRAVAIL DES ATSEM

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Souhaitez-vous faire des commentaires sur ces modifications ? Non.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés,

- APPROUVE la mise en place de cette nouvelle organisation à compter du 02 mars 2015, soit au retour des vacances scolaires d'hiver.

5. DIVISION DE L'ENFANCE – ANNUALISATION DU TEMPS DE TRAVAIL

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Avez-vous des commentaires ? Non.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés,

- APPROUVE l'annualisation du temps de travail à la division de l'Enfance.

6. DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE – RÉORGANISATION DU SECTEUR DÉVELOPPEMENT COMMERCIAL

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Avez-vous des commentaires ? Non.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés,

- APPROUVE la réorganisation du secteur développement commercial.

7. RÉORGANISATION DE LA DIVISION DE LA JEUNESSE

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Avez-vous des commentaires ? Non.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés,

- APPROUVE la réorganisation de la division jeunesse.

8. ATTRIBUTION D'UNE INDEMNITÉ DE CONFECTION DE BUDGET ET DE CONSEIL AU TRÉSORIER PRINCIPAL DU SERVICE DES FINANCES PUBLIQUES DE LA VILLE DU BLANC-MESNIL AU TITRE DE L'ANNÉE 2015.

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

C'est une tradition, sauf que cette année, comme il nous quitte pour des raisons de changement d'affectation, tout à fait normale et légitime, au milieu de l'année, on s'est appliqué à diviser par deux sa rémunération. Tout cela est très logique.

Le Conseil Municipal, à la majorité,

- VERSE cette indemnité dont le montant s'élève à 5 200,21 € au titre de l'année 2015 ;
- IMPUTE le montant de la dépense au budget de l'exercice concerné, nature, fonction et destination correspondantes.

9. PROTOCOLE D'ACCORD FONCIER PORTANT SUR LA PARCELLE EMMAÛS HABITAT AVENUE SURCOUF AVANT CESSION À LA VILLE POUR L'AMÉNAGEMENT D'UN ESPACE PUBLIC

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Il s'agit du petit square au bout du mail Jacques Decour, voie verte, à l'angle de l'avenue de Surcouf, en limite de la Ville de Blanc-Mesnil et de la Ville de Bondy où l'on avait prévu, et on l'avait abordé lors d'un précédent Conseil Municipal, un programme de 21 logements sociaux. Il nous a paru préférable pour le bien-être de la population de déplacer ce programme de 21 logements sociaux, qu'on a replacé à un autre endroit de la ville (et d'ailleurs cela se transformera en 24 logements sociaux au lieu de 21) dans un immeuble en accession à la propriété. Autant dire que ces personnes seront vraiment bien traitées, et à l'identique des copropriétaires.

A la place, nous ferons un square de très bonne qualité. On a déjà quelques gravures, je crois qu'elles sont apposées sur le site. Vous pourrez apprécier. On a déjà sensiblement modifié ce quartier en faisant le terre-plein central, en mettant de la lumière pour éclairer les palmiers. Je crois que la population est tout à fait sensible à cette attention. Nous allons continuer à créer, partout où c'est possible, des espaces verts et des petits squares.

(commentaires de M. SOUBEN hors micro).

On vous avait répondu sur l'endroit, c'est dans le nouveau projet Spirit Carré Haussmann. C'est quelque chose de vraiment bonne qualité. Dans la mesure où il y a des ascenseurs, c'est beaucoup plus facile.

(commentaires de M. SOUBEN hors micro).

On a demandé à ce que ce soit le cas.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés,

- APPROUVE le protocole d'accord foncier portant sur la parcelle Emmaüs Habitat avenue Surcouf ;
- AUTORISE M. le Maire à signer ledit protocole ;
- AUTORISE M. le Maire à signer actes et autorisation afférents.

10. CONVENTION DE MISE À DISPOSITION DE VÉHICULE AVEC LE COMMISSARIAT DE POLICE

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Le commissariat de police a beaucoup de difficulté à se déplacer, et d'ailleurs ils ont cassé une voiture cet après-midi, je rencontrerai le commissaire demain matin. Ils ont eu un accident lors d'une interpellation. C'était une voiture neuve, qui devra être réparée, ce qui prend toujours un peu de temps.

(Commentaires de M. SOUBEN hors micro sur l'énergie utilisée par ce véhicule).

Essence et gaz.

(Commentaires de M. SOUBEN hors micro).

Il faut demander au commissaire, M. SOUBEN, mais en tout cas le véhicule qu'on leur met à disposition le permet ; après, on leur posera la question.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- APPROUVE les termes de la convention avec le ministère de l'intérieur ;
- AUTORISE M. le Maire à la signer.

11. MISE À LA RÉFORME DE VÉHICULES

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Y a-t-il des questions ?

(commentaires de M. SOUBEN hors micro).

Ces véhicules sont vraiment hors service, j'ai posé la question, on ne peut plus rien en tirer : accidentés, vieux.

(commentaires de M. SOUBEN hors micro : apparemment un véhicule est récent).

M. Jean-Philippe RANQUET :

Non, il n'y en a aucun de récent, ce sont des véhicules accidentés et des véhicules qui ont entre 8 et 10 ans.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- PROCEDE à la vente de la Renault Mégane immatriculée 287 ZP 93 à la compagnie d'assurances SMACL ;
- MET à la réforme les véhicules susvisés ;
- INSCRIT le montant des recettes au budget de l'exercice concerné, nature, fonction et destination correspondante.

12. FIXATION DU RÉGIME DES REDEVANCES DUES POUR L'OCCUPATION PROVISOIRE DU DOMAINE PUBLIC POUR LES CHANTIERS DE TRAVAUX SUR DES OUVRAGES DES RÉSEAUX DE TRANSPORT ET DE DISTRIBUTION D'ÉLECTRICITÉ ET DE GAZ

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Y a-t-il des questions ? Non.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- FIXE les redevances pour occupation du domaine public pour l'occupation provisoire du domaine public pour les chantiers de travaux sur des ouvrages des réseaux de transport et distribution d'électricité et de gaz en application des dispositions du décret n° 2015 – 334 du 25 mars 2015 ;
- INSCRIT le montant de la recette au budget de l'exercice concerné, nature, fonction et destination correspondantes.

13. SUBVENTION AU TITRE DE LA RÉSERVE PARLEMENTAIRE POUR L'EXTENSION DE L'ÉCOLE MATERNELLE GUESDE
--

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Il s'agit d'une subvention de 20 000 € qui nous vient du Sénateur-maire des Pavillons-sous-bois, Philippe DALLIER, que nous remercions. On a des difficultés à accueillir tous les élèves car on se trouve devant un nombre d'élèves supplémentaire aux années précédentes assez important. Donc, on a décidé de mettre en place des préfabriqués sur certaines écoles, notamment sur Jules Guesde où il y a vraiment un gros besoin. Donc, nous avons souhaité dédier ces 20 000 € à l'extension de cette école maternelle et à la mise en place d'un préfabriqué.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- APPROUVE l'extension de l'école maternelle Guesde ;
- AUTORISE M. le Maire à solliciter la subvention de 25 000 € au titre de la réserve parlementaire ;
- APPROUVE le plan de financement ;
- INSCRIT le montant de la recette au budget de l'exercice concerné, nature, fonction et destination correspondantes ;
- IMPUTE le montant de la dépense au budget de l'exercice concerné, nature, fonction et destination correspondantes.

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

J'ai remercié par avance le Sénateur DALLIER en votre nom.

14. COOPÉRATIONS ET PARTENARIATS AVEC LES ÉTABLISSEMENTS DU SECOND DEGRÉ – ANNÉE SCOLAIRE 2014/2015
--

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Y a-t-il des questions ? Non.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

ATTRIBUE ces subventions aux établissements scolaires du second degré, pour un montant de 8 300 €, selon le détail suivant :

Collège Cotton	2 110 €
Collège Mandela	1 050 €
Collège Descartes	150 €
Lycée J. Moulin	2 000 €
Lycée Mozart	500 €
Lycée A. Briand	2 490 €
TOTAL	8 300 €

- IMPUTE le montant de la dépense au budget de l'exercice concerné, nature, fonction et destination correspondantes.

15. SENSIBILISATION AUX MONDES POLAIRES

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Y a-t-il des questions ? M. SOUBEN.

M. JEAN-YVES SOUBEN :

Du point de vue de la sensibilisation, c'est quelque chose d'intéressant, on regrette que l'on n'ait pas été plus loin dans la démarche de développement durable. Et là, encore une fois, on se tenait à la disposition pour amener notre pierre à l'édifice. Il n'y a pas de commission, donc on n'a pas été sollicité, mais on aurait bien aimé pouvoir participer.

Nous allons voter pour, mais une simple sensibilisation ne nous paraît pas suffisante, on aurait pu faire un effort. J'avais cité un exemple dans le premier mandat où l'on avait envoyé des jeunes, des étudiants de BTS au Groenland pour nettoyer des camps de base scientifique. Je pense que l'on aurait pu aller plus loin dans cette démarche-là.

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

On va dans cette démarche-là M. SOUBEN, simplement on en est au point de départ, on n'a pas signé la convention, mais on va envoyer les enfants du Blanc-Mesnil en Terre Adélie et au Kerguelen. Puisque vous parliez d'une meilleure sensibilisation, c'est un premier point, nous aurons 600 m² d'exposition à disposition de toutes les écoles et de toute la population du Blanc-Mesnil pendant quelques mois, où ils pourront découvrir les terres australes, mais également se familiariser avec la protection des espèces animales qui vivent dans ces eaux à la fois les plus chaudes et les plus froides de la planète. Il y a une réelle volonté, et bien évidemment l'opposition sera associée à ces sensibilisations que nous allons dédier aux enfants d'abord des écoles, mais également à la totalité de la population de la ville.

M. JEAN-YVES SOUBEN :

Sans développer, car c'est un peu pointu, mais vous savez qu'actuellement dans l'Antarctique, il y a des problèmes liés au tourisme. Est-ce de l'écotourisme ou du green washing ? C'est un problème très important actuellement, puisque cela peut devenir un tourisme de masse. Donc, on voit bien que dans une même démarche et dans un même voyage, on peut obtenir deux effets complètement différents.

M. KARIM BOUDEJMANE :

Pour répondre à M. SOUBEN, de toute manière, vous avez pu voir qu'il y a des grands axes, plusieurs actions seront organisées lors de ces différents temps. Bien évidemment, on va rapidement mettre en place une commission afin de vous y associer, afin d'enrichir et de nourrir - peut-être irons-nous plus loin ensemble - ce qu'il est possible dans ces cas précis.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- APPROUVE la convention à intervenir entre la ville, les T.A.A.F.S. et l'I.P.E.V. ;
- AUTORISE M. le Maire à la signer ;
- IMPUTE le montant des dépenses au budget de l'exercice concerné, nature, fonction et destination correspondantes.

16. POURSUITE DE L'ANIMATION PAR LE C.S.A.P.A. CAP93 DU GROUPE DE PAROLE DES FEMMES CONFRONTÉES À L'ALCOOLISATION DE LEUR CONJOINT

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Y a-t-il des questions ? Non.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- APPROUVE la poursuite de cette action ;
- APPROUVE les conventions à intervenir ;
- AUTORISE M. le Maire à les signer.

17. ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE À LA FÉDÉRATION NATIONALE DES ANCIENS COMBATTANTS D'ALGÉRIE, MAROC, TUNISIE (F.N.A.C.A.)

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

C'est pour organiser une réunion très prochainement. Il y a une manifestation où l'on va présenter les associations d'anciens combattants et aussi un déjeuner-dansant prochainement.

M. EMILE RUBIO :

Cela se passera les 6 et 7 juin. Le samedi 6 juin, il y aura des affiches bien sûr exposées dans le Blanc-Mesnil, tout le monde pourra consulter cette exposition sur la FNACA, les parachutistes et sensibiliser les gens un peu avec nos anciens combattants qui ont tant fait pour la France. Le dimanche 7 juin, il y aura un buffet campagnard avec un bal entre 11 et 18 heures environ. Venez nombreux.

(Commentaires hors micro.)

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Pour réserver auprès de la FNACA si vous souhaitez participer au déjeuner dansant.

MME CHRISTINE COMAYRAS :

Juste pour préciser que la subvention va être versée à la FNACA, mais ce sont toutes les associations d'anciens combattants qui sont partenaires sur cette initiative. C'est la FNACA (Fédération nationale des anciens combattants d'Algérie, Maroc, Tunisie) qui organise en partenariat avec l'association des anciens combattants prisonniers de guerre, combattants d'Algérie, Tunisie, Maroc et les veuves, et l'union nationale des parachutistes de Seine-Saint Denis. Toutes nos associations d'anciens combattants du Blanc-Mesnil se sont rassemblées sur ce projet.

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Merci Christine pour ces précisions.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- APPROUVE l'attribution d'une subvention exceptionnelle de 2 100 €uros à la F.N.A.C.A., qui se chargera d'assumer les dépenses pour les trois associations d'anciens combattants,
- INDIQUE que la subvention sera versée sur le compte de l'association la F.N.A.C.A.
- IMPUTE le montant de la dépense au Budget de l'exercice concerné, nature, fonction et destination afférentes.

18. ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE À L'ASSOCIATION LOISIRS PÉTANQUE DU BLANC-MESNIL (L.P.B.M.)

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Il s'agit d'une subvention de 1 000 €.

M. JEAN-YVES SOUBEN :

Une remarque, ou le mémoire est mal formulé, mais il ne nous semblait pas utile que la ville subventionne les boissons d'une association.

MME CHRISTINE COMAYRAS :

Non, cela ne va pas subventionner les boissons. Il y a eu une demande des seniors de la ville, une association qui s'occupait de l'organisation a arrêté brusquement et les gens qui s'en occupaient au sein de cette association faisaient aussi partie de la LPBM. Pour quelque temps, et répondre à la demande de la population, l'association LPBM a pris en charge cette section danse. Ils nous ont demandé de les aider un peu financièrement à ce lancement. Ils ont voulu détailler tout ce qui se passait sur cette initiative.

(commentaire hors micro).

Effectivement, on aurait dû mettre « animation » et pas « boisson ». De toute façon, sachez qu'il n'y a pas d'alcool.

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

J'imagine qu'il faut comprendre qu'ils mettent quelques biscuits aux alentours du goûter et quelques rafraîchissements.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- APPROUVE l'attribution d'une subvention exceptionnelle de 1 000 €uros à l'association « L.P.B.M. »,
- INDIQUE que la subvention sera versée sur le compte de l'association « L.P.B.M. »
- IMPUTE le montant de la dépense au Budget de l'exercice concerné, nature, fonction et destination afférentes.

19. ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE À L'ASSOCIATION LES ABEILLES LABORIEUSES

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Cette association s'occupe de l'aide aux devoirs. Elle fait un travail assez intéressant aux Tilleuls.

MME CHRISTINE COMAYRAS :

C'est le soutien scolaire qui a lieu aux Tilleuls. Pour ceux qui voudraient un peu plus de précisions, allez-y je vous laisse poser la question....

(interruption du son).

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Ce qui est une bonne idée d'ailleurs, elle n'a pas demandé de subventionner.

MME CHRISTINE COMAYRAS :

Je suis tout à fait d'accord avec vous. Vous avez raison de souligner que cette association remonte de longue date. Effectivement, les piliers dont vous avez parlé sont les fondateurs et cela a perduré. Nous donnons une subvention exceptionnelle à cette association, vous avez pu le voir dans le mémoire, car cette association avait deux projets dans le cadre du fonds de participation des habitants. C'est passé en commission qui a accepté ces deux projets. Un accord a été donné à cette association pour qu'elle puisse réaliser ses projets, sauf que malheureusement au moment où ils y ont voulu encaisser l'argent qui leur était dû suite à une commission d'attribution, le compte ne permettait plus d'honorer ce chèque.

J'ai tenu une commission, c'est dommage que le représentant de l'Opposition n'y ait pas assisté, j'aurais pu lui expliquer à ce moment-là les raisons de l'attribution de cette subvention exceptionnelle.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- APPROUVE l'attribution d'une subvention exceptionnelle de 1 220 €uros à l'association Les Abeilles Laborieuses,
- INDIQUE que la subvention sera versée directement sur le compte de l'association Les Abeilles Laborieuses,
- IMPUTE le montant de la dépense au Budget de l'exercice concerné, nature, fonction et destination afférentes.

20. RAPPORT D'OBSERVATIONS DÉFINITIVES DE LA CHAMBRE RÉGIONALE DES COMPTES SUR LA GESTION DE LA SOCIÉTÉ SÉQUANO AMÉNAGEMENT CONCERNANT LES EXERCICES 2009 ET SUIVANTS

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Y a-t-il des questions ? Non.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- PREND acte du rapport de la C.R.C.
- PROCEDE au débat relatif au rapport d'observations définitives de la Chambre Régionale des Comptes sur la gestion de la société Séquano Aménagement concernant les exercices 2009 et suivants.

21. RAPPORT ANNUEL RELATIF À L'ACTIVITÉ DES MARCHÉS FORAINS DE LA VILLE – ANNÉE 2014

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Il n'y a pas de vote sur ce rapport.

Le Conseil Municipal,

- PREND acte du rapport annuel transmis par la société EGS pour la gestion des marchés forains au titre de l'année 2014.

Y a-t-il des questions diverses ?

Le prochain Conseil aura lieu le 11 juin 2015 et préparez-vous pour une date, probablement le 16 juillet. Cela vous sera confirmé aussi vite que possible.

Merci de votre attention, bonne soirée.

S'il vous plaît, j'ai clôturé un petit vite. Vous avez sur la table un document de l'Assurance maladie, si vous souhaitez quelques éclaircissements, Jacky VILTART s'apprêtait à en donner, je lui ai coupé la parole un peu vite.

M. JACKY VILTART :

Lors d'une rencontre avec le Directeur de la Caisse primaire d'assurance maladie de Seine-Saint-Denis, on nous a remis cette petite plaquette d'information. Selon une loi passée en 2012, tous les élus locaux doivent faire la démarche vers la Caisse primaire d'assurance maladie pour s'affilier au régime général de la Sécurité sociale pour couvrir les risques de perte d'indemnité, maternité, invalidité, décès. Tout cela est bien expliqué dans le petit document que je vous ai remis, puisque j'ai rajouté un certain nombre de choses.

Au verso de la petite plaquette, vous verrez deux numéros de téléphone, ce sont des gens qui ont été mis en place spécialement pour l'affiliation de tous les élus, qu'ils aient des indemnités ou non, ils vous répondront précisément car c'est quelque chose d'assez compliqué. Chaque cas est différent, des personnes cotisent de façon indépendante à la Sécurité Sociale qui sont quand même affiliées à la Caisse primaire d'assurance maladie en plus ; des personnes sont exclues et n'ont pas à s'affilier. En fait, la Caisse primaire d'assurance maladie nous a bien précisé que c'est quelque chose qui s'étudie au cas par cas et que nous devons tous faire la démarche auprès de la Caisse primaire d'assurance maladie. En ce moment, deux personnes sont dédiées pour vous renseigner et aider tout le monde à remplir son dossier.

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Merci Jacky, bonsoir à tous.